

# Insularités d'Hyères et d'Aujourd'hui

Aude MOTTIAUX

*Laboratoire d'anthropologie des mondes contemporains, Université Libre de Bruxelles, 44 avenue Jeanne, B-1050 Bruxelles*

Contact : [aude.mottiaux@ulb.ac.be](mailto:aude.mottiaux@ulb.ac.be)

**Résumé.** Vivre sur une île, parc national qui plus est, n'est pas anodin. Les parcs nationaux français habités en leur cœur sont peu nombreux. La combinaison de cette double particularité entraîne localement des adaptations, des réappropriations ainsi que l'apparition d'une rhétorique spécifique permettant aux insulaires de trouver et de négocier une place acceptable sur ce territoire. Cet article sera l'occasion de revisiter l'histoire du travail de terrain en anthropologie, qui a pris place dès l'origine en milieu insulaire et de questionner le rôle des frontières physiques sur la constitution d'une localité et la construction des identités. La surimposition d'un parc national sur ce territoire insulaire engendre des rapports au territoire empreints d'ambiguïté et des discours chargés de nostalgie et de revendications.

**Mots-clés :** anthropologie, aire protégée, insularité, rapport au territoire, construction des identités

**Abstract.** *Hyèresterday's and Today's Insularities.* Living on an island, national park besides, is not neutral. There are only a few French national parks inhabited in their core. The combination of this double specificity causes local adaptations strategies, re-appropriation mechanisms and the emergence of a specific rhetoric enabling islanders to find and negotiate an acceptable place in this territory. This be the occasion for us to revisit the history of fieldwork in anthropology, which from the very beginning was held on insular fields and to question the role of physical boundaries in the formation of a community and the construction of identities. The superimposition of a national park on this insular reality generates very ambiguous relations to territory and discourses filled with nostalgia and claims.

**Keywords:** anthropology, protected area, insularity, relation to territory, identity

## Introduction

Les îles ne se laissent pas si facilement approcher, quelles que soient leur proximité et leur petitesse. Il ne suffit pas d'y accoster et de fouler leur sol quelques journées. Les îles ont de tout temps attiré les regards<sup>1</sup>, et plus récemment les convoitées<sup>2</sup>. Certaines semblent destinées à mettre à l'épreuve les théories darwiniennes, quand d'autres deviennent les élues

---

<sup>1</sup> Outre leurs rôles reconnus de poste avancé de défense de l'Etat, de lieu de mise en quarantaine, de sanctuaire, les espaces insulaires sont aussi au cœur de réseaux d'échanges. De nombreux enjeux s'y déploient.

<sup>2</sup> L'évolution de la représentation du littoral (Corbin, 1990) et le développement d'une société des loisirs (Corbin, 1995) ont largement contribué à la valorisation du rivage et des îles.

de programmes de conservation de la nature. Leurs histoires auraient pu s'écrire autrement mais la conjugaison de paramètres de diverses natures ont scellé leurs devenirs.

*« J'avais un oncle, Marcel Henry, qui était très intéressé par la nature. C'est d'ailleurs pour cela qu'il avait acheté cette île [Port-Cros]. Il nous emmenait toujours faire des promenades. Il nous disait le nom des plantes. Il ne voulait jamais qu'on coupe une branche. Je vous dis tout ça, en fait, parce que c'est très en amont, dès cette époque-là et même avant, qu'est accrochée l'idée de parc. C'est-à-dire que les Henry ont acheté cette île, ou en tout cas, ils en ont gardé une grande partie, non pas dans un but lucratif ou dans l'idée de faire des bénéfiques futurs en la partageant mais parce que, dès le départ, ils se sont rendus compte que c'était un ensemble exceptionnel. Aimant vraiment la nature, ils avaient eu, tout d'un coup, un coup de cœur en se disant : « il faut la garder telle quelle ». C'était d'autant plus courageux qu'ils n'avaient pas de fortune ou très peu. Je vous faisais seulement cette parenthèse pour vous dire que déjà très en avant - le parc s'est fait en 64 [1964] comme vous le savez - mais déjà quarante ans en avant, les Henry avaient cette idée dans la tête. Et la plupart des règles qu'ils avaient édictées, d'un commun accord il faut le dire avec Mme Desmarais, ont été textuellement, je dis bien textuellement, reprises par le parc : ne pas faire de feu, ne pas couper de branches, ne pas lotir, ne pas mettre de barrières, laisser circuler librement les gens, interdiction de camper, interdiction de polluer la nature, interdiction de faire des exploitations forestières, etc. Ce sont des règles simples mais qui ont bien entendu permis à la nature, telle qu'elle est aujourd'hui, d'être préservée. » (Entretien à Port-Cros<sup>3</sup>, 25/07/2007, interlocuteur B.)*

Les îles de Port-Cros et de Porquerolles ne font pas exception. Leur destin, s'il se négocie encore toujours au quotidien, n'en demeure pas moins le fruit d'une série de choix et de décisions qui auront été stratégiques pour le territoire.

« Parc national », c'est ainsi qu'elles nous apparaissent aujourd'hui, en 2013. Ces deux îles, de respectivement 705 et 1 200 hectares d'espace terrestre, sont de ces territoires où l'on est amené à s'interroger sur la manière dont l'histoire du site se vit au quotidien, en ce sens que l'émergence de l'île et de son espace marin comme « haut lieu » (Micoud, 1991) du patrimoine naturel national a entraîné une transformation du « vivre » ainsi que différents processus d'adaptation, de réappropriation et de revendication de la part des populations locales. Car populations locales, il y a. Et c'est là tout l'intérêt de se pencher sur leur cas du point de vue des sciences sociales.

---

<sup>3</sup> Le lecteur trouvera les informations relatives au cadre de cette recherche dans les remerciements.

Le patrimoine naturel, beaucoup de chercheurs l'ont montré en France et à l'étranger (Theodossopoulos, 2003 ; Selmi et Hirtzel, 2007 ; Larrère *et al.*, 2009 ; Laslaz *et al.*, 2010), s'est toujours négocié au travers de prises de position fortes des acteurs impliqués dans sa préservation, sa valorisation et/ou son instrumentalisation mais aussi au travers d'usages et de conflits d'usages. Dès lors, l'édification d'un espace naturel privé, telle l'île de Port-Cros, en patrimoine de grande diversité biologique, ouvert au public à des fins éducatives et récréatives, a imprégné, en cinquante ans, l'insulaire et façonné le paysage donné à voir.

Le territoire du Parc national de Port-Cros (PNPC) est devenu au fil du temps un espace où les discours sur l'insularité et l'aire protégée se sont mélangés, nourris et enrichis. La configuration des lieux enjoint l'individu détenteur d'un vécu insulaire - quelle qu'en soit sa nature - à se positionner perpétuellement au regard de cette double « particularité »<sup>4</sup>, à savoir l'insularité physique et réglementaire (Busson, 2003 : 49). C'est ainsi que je découperai cet article selon ces deux axes. Je partirai de l'insularité, qui a nourri les réflexions des anthropologues depuis les fondements de la discipline et qui ressort de notre terrain comme un marqueur signifiant des identités. C'est par ailleurs l'île qui fait du Parc national de Port-Cros un parc original, singulier, atypique, un parc où les problématiques propres aux espaces naturels protégés sont accentuées. Je poursuivrai ensuite en traitant du rapport au territoire qui est empreint d'ambiguïté, en ce sens que l'île, lieu de préservation d'une biodiversité propre depuis 1963, est aussi un lieu de vie pour un petit nombre d'individus<sup>5</sup>.

## Insularité d'hier

Remontons le temps pour éclairer mon propos. L'anthropologue n'échappe jamais au poids des recherches passées. En effet, nos précurseurs ont eu une influence considérable sur le développement de la discipline, et il n'est pas anodin de noter que les premières recherches de nature ethnographique ont vu le jour sur des îles.

---

<sup>4</sup> Je préférerai ce terme à celui de « spécificité », suivant en cela le raisonnement de François Tagliani (2003).

<sup>5</sup> L'île de Port-Cros compte une trentaine d'habitants. Pendant de nombreuses années, deux sans domicile fixe vivaient au sein de cette société port-crosienne constituée en partie des descendants des familles Henry et Desmarais, anciens propriétaires de l'île, et de leurs employés. Nombre d'insulaires possèdent un pied-à-terre sur le continent et n'y résident aujourd'hui qu'à temps partiel. En hiver, ils ne sont plus qu'une dizaine. La saison estivale voit revenir sur l'île les acteurs socio-économiques ainsi que de nombreux résidents secondaires. Près d'un tiers de la population résidente provient du corps de l'environnement. Leur présence a contribué à maintenir une population permanente sur l'île. La forte saisonnalité de l'activité touristique avait en effet commencé à appauvrir la vie locale en période hivernale.

## Point de départ : Malinowski ?

L'un des anthropologues les plus connus, Bronislaw Malinowski, passa deux années sous une tente parmi les insulaires des îles Trobriand (Papouasie-Nouvelle-Guinée). Son aventure s'inscrit dans le contexte de travaux de terrain britanniques qui l'ont précédée. Fin XIX<sup>e</sup> siècle, E.B. Tylor mit au point une « circulaire d'enquête » dont l'idée était de permettre à des voyageurs, qu'ils soient ou non rompus à l'exercice de l'anthropologie, de récolter et de transmettre des informations fiables aux théoriciens britanniques qui ne descendaient pas sur le terrain. Nous étions, en effet, en pleine période faste de l'anthropologie en chambre. Ce n'est que plus tard que l'Association britannique recruta spécifiquement des naturalistes afin de réaliser les recueils de données.

Cette préférence pour l'embauche de scientifiques naturalistes (Frans Boas était physicien, Alfred Cort Haddon et Walter Baldwin Spencer étaient zoologues) a été porteuse d'une conception particulière de mener des travaux d'anthropologie. Leurs visions étaient marquées par les méthodes naturalistes de terrain, leurs ethnographies dérivait de la recherche en zoologie (Stocking, 2003 : 96), comme l'usage du terme « *field-work* » par Haddon l'indique ainsi que ce qui fut son slogan « l'étude intensive des zones restreintes », porté qu'il était par l'étude de « provinces biologiques » (Stocking, 2003 : 99). Son équipe travailla sur les îles du détroit de Torres (Mélanésie) et, dans la continuité, le modèle de l'« étude intensive » ne cessa d'évoluer. A.R. Radcliffe-Brown travailla sur les îles Andaman, Wheeler aux îles Salomon, Hocart sur l'île d'Eddystone puis aux Fidji, etc. Plus tard, la « méthode concrète » ou « méthode généalogique » de Rivers inspira le développement de la méthodologie ethnographique que l'on connaît actuellement et que l'on attribue à Malinowski, à savoir une « anthropologie de plein air » (Stocking, 2003 : 126), sorte de révolution malinowskienne du travail de terrain.

La façon dont ces premiers anthropologues ont travaillé sur les îles a joué un rôle considérable dans la manière que nous avons aujourd'hui de problématiser. Le travail de terrain est une méthode qui avait été développée à l'origine pour étudier des sociétés supposées à petite échelle (Gupta et Ferguson, 1997 : 3) et l'accomplissement de ce travail avait été rendu possible par une segmentation conceptuelle du monde en différentes cultures, aires et sites (Gupta et Ferguson, 1997 : 5). Les chercheurs devaient se concentrer sur l'étude détaillée d'une aire limitée (Gupta et Ferguson, 1997 : 6), l'observation de sujets dans leur environnement naturel (Gupta et Ferguson, 1997 : 7), à savoir « le plus autre des autres » et le plus isolé de nous, considérant qu'il est dès lors le plus authentiquement enraciné dans son cadre naturel<sup>6</sup> (Gupta et Ferguson, 1997 : 8). Tous ces

---

<sup>6</sup> Dans cette conception, les migrants sont alors considérés comme ne faisant pas partie du terrain.

éléments prônent, à l'époque, l'accumulation de savoirs en milieu insulaire. Le lien entre production théorique et territoire, souligné par Gupta et Ferguson (1997), ne peut être nié. Force est de constater que le travail de terrain sur les îles a contribué à la prédominance du modèle monographique.

### Du bon et du mauvais usage de la métaphore de l'île

Revenons à ces lieux propices à la constitution du savoir anthropologique. Les sites éligibles pour l'élaboration d'un « vrai » travail de terrain ont été et restent en partie soumis à une hiérarchie de la pureté émanant de cette distinction que nous réalisons entre « le terrain » et « la maison » (Gupta et Ferguson, 1997 : 13). L'anthropologie a du mal aujourd'hui encore à se défaire de l'idée que certains sites seraient plus « *fieldlike* » que d'autres en raison de leur degré d'altérité reconnu au regard de l'archétype « *home* ». Ce qui nous renvoie à la question de l'isolement du chercheur (mythe de l'aire isolée) qui reste au cœur du terrain, entendu au sens classique du terme, ce dernier ayant été avant tout conçu comme un « laboratoire » (Clifford, 1997 : 63).

L'île, de par sa configuration géographique, possédait en elle les prérequis du « *fieldwork* » idéal. Image du microcosme par excellence, l'île a ainsi pu accéder à une place de choix dans les sites de recherche de la discipline et être perçue comme un laboratoire sans équivalent pour appréhender le social, tout comme les îles Trobriand ont été élevées par Malinowski au rang de laboratoire naturel isolé et indépendant (Gupta et Ferguson, 1997 : 20). En ce sens, travailler sur les îles s'inscrit dans une tradition anthropologique forte et revêt une aura et un intérêt relativement peu contesté jusqu'au développement du courant postmoderne<sup>7</sup>. Cependant, nombre de terrains insulaires, le mien compris, ne remplissent pas toutes les conditions requises par un « vrai travail de terrain » en ce sens que la langue parlée ne distingue pas toujours l'ethnographe de l'ethnographié, que l'île peut être située à quelques encablures de la maison, etc.

À la suite de nombreuses critiques lancées depuis les années 1980s, les chercheurs en sont revenus du format de la monographie sur des terrains insulaires (Céfaï, 2010 : 359) et certains auteurs, à l'instar de George E. Marcus (Marcus, 1995), promeuvent de nouvelles manières de « faire » de l'anthropologie. La réflexion de Gupta et Ferguson (1997) sur le nomadisme de l'anthropologue entre plusieurs localités (*shifting locations*) plutôt que son enfermement dans des terrains délimités (*bounded fields*)

---

<sup>7</sup> Quand on évoque le courant postmoderne en anthropologie, on se réfère à l'ouvrage « *Writing culture : the poetics and politics of ethnography* » regroupant un collectif d'anthropologues parmi lesquels James Clifford, George E. Marcus, Tal Asad, Vincent Crapanzano, Michael J. Fischer, Mary Louise Pratt, Paul Rabinow, Renato Rosaldo et Stephen A. Tyler.

(Céfaï, 2010 : 361) se situe dans le même courant de récusation du modèle malinowskien comme ultime moyen de produire du savoir scientifique. Ces réflexions marquent bel et bien la fin de l'étude détaillée d'une aire géographiquement et/ou culturellement limitée.

Au-delà du bon et du mauvais usage de la métaphore, on ne peut que constater que cette métaphore de l'île a imprégné et imprègne aujourd'hui encore les sciences sociales. C'est sur ce modèle dont l'opérationnalité commence à être mise en cause que se pense encore aujourd'hui l'aire protégée ou, pour parler en termes d'usage, le parc national.

## Insularité aujourd'hui dans les îles d'Hyères

### L' « arène » d'Hyères...

Les deux îles qui nous intéressent et sur lesquelles porte un projet de territoire issu d'un programme de conservation de l'environnement<sup>8</sup> semblent faciliter la constitution d'une « arène locale », dans le sens donné par Bierschenk et Olivier de Sardan (1994 : 3) à ce concept, à savoir « *un lieu de confrontations concrètes d'acteurs sociaux [appelés groupes stratégiques] en interaction autour d'enjeux communs* ». D'une part, la configuration géographique de l'île et le positionnement du village, d'autre part, l'empilement des instances de régulation<sup>9</sup> et la superposition des entités constituantes enjoinquent à se saisir de ce concept.

En effet, depuis le village de Port-Cros, l'œil bute sur l'îlot de Bagaud qui ferme l'anse de Port-Cros au nord-ouest et la transforme en une sorte de « cuvette » où le regard peine à trouver une issue, une échappée vers le large. L'œil accroche dès lors aux aspérités du terrain et aux espaces de vie des uns et des autres. Le regard port-crosien en est devenu d'autant plus autocentré.

L'île de Porquerolles est constituée de trois entités distinctes et tournées sur elles-mêmes. Ces dernières - le port, le village et le hameau - se partagent le territoire. Le port orienté vers la mer tourne le dos au village centré sur la place d'Armes autour de laquelle se sont installés les commerces, lui-même situé à 800 mètres du hameau agricole qui accueille, à l'intérieur des terres, les collections du Conservatoire botanique national méditerranéen, les bureaux et les résidences des agents du parc. Ces trois entités évoluent séparément, chacune d'entre

---

<sup>8</sup> Il s'agit de la création en 1963 d'une aire protégée, à savoir le Parc national de Port-Cros, qui a vu ses frontières modifiées en 2012. S'y surajoutent par ailleurs divers autres programmes tels le programme européen Natura 2000, le Sanctuaire international pour les mammifères marins PELAGOS, le Conservatoire botanique national méditerranéen, l'opération grand site « La côte d'Hyères et son archipel » ainsi que la réserve intégrale pour les îlots de Bagaud, de la Gabinière et du Rascas.

<sup>9</sup> On peut citer, parmi elles, l'établissement public « Parc national de Port-Cros », l'administration communale d'Hyères-les-Palmiers, le Conseil général du Var et la Préfecture maritime de la Méditerranée.

elles pouvant vivre dans l'ignorance quasi totale des deux autres.

L'île de Port-Cros est constituée, quant à elle, de trois entités géographiquement superposées. Ainsi lorsque vous vous trouvez dans le village, vous êtes en prise directe avec le port de plaisance, la capitainerie ainsi que l'administration du Parc national de Port-Cros. Le caractère non goudronné du village participe à la confusion. Le village qui s'étale sur quelques centaines de mètres à les pieds dans l'eau, au sens figuré comme au sens propre du terme en cas de coup de mistral violent et/ou de fortes pluies. Les pontons prolongent pour ainsi dire les terrasses des quatre restaurants de la place. La plage occupe une large place dans l'anse même de Port-Cros. En période estivale, les repères sont brouillés. Le Parc national, gestionnaire du territoire, est aussi délégataire du port. Cette délégation résulte de la loi de décentralisation et fait de Port-Cros un cas unique en France. Par ailleurs, les entités précitées peuvent changer de statut en l'espace de quelques heures. À partir d'un vent de force 6, le port est par exemple considéré comme un abri. Les plaisanciers ne doivent dès lors plus s'acquitter des droits d'amarrage pour passer la nuit. En cas de fortes pluies, la « Maison du Parc » peut devenir un refuge pour visiteurs en attente d'un bateau retour. Lors de grandes occasions, le 14 juillet et le 15 août entre autres, l'espace séparant le village du port devient un dancing, quand les jours ordinaires, aux alentours de 18 heures (18:00), au moment où le soleil commence à décliner, ce même espace se transforme en boulo-drome.

L'arène pourrait donc être ici :

- physiquement située, si l'on tient compte des villages respectifs des deux îles, de l'île en elle-même (île et village se superposent en raison du fait qu'il n'existe qu'un seul village sur chacune des deux îles) ou encore du projet de territoire « Parc national de Port-Cros » y compris son aire d'adhésion.

- concrètement significative, si l'on analyse le champ des politiques environnementales et d'aménagement des parcs nationaux habités en leur cœur.

### ... Ou la question des frontières géographiques et identitaires

L'observation de cette situation d'arène relance la question des « identités », qui prend tout son sens dans les discussions qui se déroulent autour de la notion d' « ayant droit » et de sa définition (Mottiaux, 2008), et plus récemment autour du « statut d'îlien » dont l'émergence sur la scène publique remonte à 2010<sup>10</sup>. Cette réflexion est une manière finalement de

---

<sup>10</sup> Il fut l'objet de la réunion du 29 septembre 2010 tenue sur l'île de Porquerolles et organisée conjointement par la Mairie d'Hyères et le PNPC.

questionner la frontière et le rapport existant entre territorialité et identité : comment se définissent l'île, la mer et l'aire protégée ?

La mer, soumise à des découpages administratifs et réglementaires, et reconnue comme un espace de conflits d'usages (en/sous la surface), est en effet un lieu particulièrement investi par les hommes. Contrairement à ce que le sens commun pourrait nous induire à penser, l'appropriation de l'espace maritime n'est pas le fait des insulaires mais plutôt celui des « gens de mer » que sont les pêcheurs professionnels ou encore les pêcheurs de loisir, les plaisanciers, les croisiéristes, les chasseurs sous-marins, les plongeurs, les baigneurs, les adeptes des sports de glisse et de vitesse, les scientifiques, les photographes, etc. Certains individus peuvent d'ailleurs porter de multiples casquettes d'usagers. Quel rôle joue dès lors cet espace maritime pour les populations qui vivent à proximité et pour les « visiteurs » qu'elle attire : celui d'espace frontière entraînant discontinuité et « limite à l'errance » (Moles et Rohmer, 1982 : 49), d'élément fédérateur, de zone d'échanges ? La mer participe-t-elle à la définition d'un éventuel particularisme insulaire ? En quoi contribue-t-elle à la définition des identités insulaires ? La mer est une histoire de terriens, le symbole - pour eux - de la « liberté absolue » (Geistdoerfer, 2008 : 110). La représentation de son caractère sauvage est d'autant plus exacerbée que sur terre aucune parcelle ne reste sans attribution, sans projet « humain ». Si les hommes des îles ne sont pas des « gens de mer », il n'empêche que la mer participe à leur identification. Et si la mer n'apparaît pas, au premier abord, comme étant administrativement découpée et foncièrement attribuée, elle intègre des projets de territoire. Le Parc national de Port-Cros est, faut-il le rappeler, le premier parc marin européen à avoir été créé.

L'aire protégée, et son « caractère » (Lopez, 2009), porte en elle l'essence même d'une démarcation, qualitative et physique. Et au-delà du fait d'induire l'expression de comportements appropriés au statut du territoire, l'aire protégée investit les imaginaires, contribue à façonner une identité nouvelle aux lieux et à ceux qui y vivent et qui, sans nécessairement en avoir conscience, s'en imprègnent et composent avec ces caractéristiques identitaires accessibles et chargées de nouveauté. Un niveau d'exigence s'applique sur son territoire, un devoir d'exemplarité échoit corrélativement à ses habitants, mais concrètement les rapports que les populations locales entretiennent avec l'espace naturel protégé sont complexes et, par nature, ambigus.

### **Ambiguïté du rapport au territoire, entre nostalgie du passé et devenir revendiqué**

De manière générale, « *l'insularité, comme phénomène social, est l'usage, par le peuple vivant sur une île ou appartenant à une île, de sa*

*caractéristique géographique intrinsèque en vue de revendiquer une identité distincte, en vue d'expliquer sa situation socio-économique et politico-culturelle, et en vue, enfin, de justifier des demandes spécifiques dans ces divers domaines* » (Hache, 1986, cité par Sanguin, 1997 : 383). L'insularité, concept de très grande malléabilité, est en ce sens prédisposée à l'instrumentalisation.

L'île se définit sur Port-Cros et Porquerolles en référence à une norme territoriale continentale. Cet ensemble normatif extra-local pousse les habitants à repositionner la norme sur la base de la singularité de leur vécu, à se représenter l'île comme un « Etat à part entière » et à remettre en cause toute dépendance. Les îles leur apparaissent comme des « espaces en marge », des espaces de rupture et de liberté, des espaces cumulant les « liminarités » et cultivant les particularismes. « *En fait, l'île et ses habitants observent dans leurs institutions les lois de la proxémique : loin du pouvoir « central », celui-ci perd son importance, sa force de contrainte, il s'abstrait, et son prestige, par son abstraction même, perd de sa valeur coercitive* » (Moles et Rohmer, 1982 : 59). Or, ici, l'Etat-nation resurgit sous la forme d'un projet politique et juridiquement contraignant. L'élection d'un lieu et sa désignation au terme d' « espace naturel protégé », projet territorialisé s'il en est, jouant sur les frontières de pouvoir et le foncier, posant la question de l'emplacement définitif de la ligne de démarcation - où s'arrêtent et où commencent le village et le parc - est sujet à discussion parce qu'elle a des implications supposées directes sur les comportements et attitudes à y tenir. Les populations résidentes sont les premières touchées. Cette affectation nouvelle génère-t-elle, au sein de cette société d'interconnaissance, un sentiment de commune identité ?

### **De l'incapacité à parler de « communauté » et d' « identité » et de l'impossibilité d'en parler autrement**

Pour Gupta et Ferguson (1997 : 15), « *clearly geographical contiguity and boundedness are insufficient to define a 'local community'* ». Ce en quoi, je les rejoins. Le terrain sur lequel je travaille ne se limite pas à des entités sociales, politiques et juridiques géographiquement délimitées mais s'ouvre à une « communauté de partage », incluant potentiellement, par exemple dans la catégorie « pro-parc », ceux qui se mobilisent pour l'écologie quel que soit leur lieu de résidence et qui se sentant concernés par le devenir de l'île prônent la création d'une aire protégée sur Porquerolles ; de même, ceux qui de manière non impliquée, défendent par principe le fondement même de liberté attaché à l'insularité dans la mythologie de la robinsonnade en toute tranquillité.

Nous pouvons remettre en cause l'appellation de « communauté insulaire », en ce sens qu'il n'existe pas de communauté homogène sur ces

îles. Le seul fait de vivre ensemble sur un territoire ne suffit pas à faire d'individus une communauté. Ce raccourci nous entraîne dans un essentialisme nourri par des pensées sur la terre bien ferme des nations. L'usage de cette catégorisation, tant par les autorités que par les habitants eux-mêmes, montre cependant comment un ancrage territorial peut être instrumentalisé. Cette « communauté insulaire » est une communauté putative. La notion d'insulaire n'a en germe aucune « transversalité » (Cunin, 2006 : 7) contrairement à celle, par exemple, de diaspora noire, à laquelle on reconnaît l'existence d'un « lien transversal » caractérisant les populations noires des Amériques. Ici, il n'existe, ni n'est revendiqué, aucun sentiment de commune condition avec les insulaires d'ici et d'ailleurs. Plus précisément, je n'ai jamais trouvé dans le discours des Porquerollais et Port-Crosiens aucune référence à la Commission des îles<sup>11</sup>, de même que ces derniers n'ont jamais émis l'idée ni le souhait de s'exprimer « au nom des insulaires du monde entier », ni même au nom des « îles d'Or »<sup>12</sup>. Précisons même, selon les dires des habitants, qu'il n'y aurait jamais eu beaucoup de liens entre les trois îles que sont Le Levant, Port-Cros et Porquerolles (Juillan, 1995 : 163-164). Leurs représentants s'expriment au nom d'une « communauté » localement brimée (pour ne pas dire d'une « communauté locale »). Par ailleurs, la rhétorique qu'ils mobilisent (Mottiaux, 2008) n'indique pas qu'ils cherchent à accéder aux arènes internationales.

L'apparition et l'usage des termes « particularisme insulaire » et « identité insulaire » dans cette même rhétorique laissent cependant présumer l'« *émergence d'une parole commune - ou posée comme telle - supposant une identité partagée* » (Cunin, 2006 : 8). Ce qui fait que malgré la volonté des anthropologues contemporains de vouloir se débarrasser du concept d'identité comme catégorie d'analyse en raison de sa connotation réifiante (Brubaker, 2001), le recours à cette dernière d'un point de vue *emic* amène le chercheur à le manipuler et l'interpréter. Les habitants se revendiquent en effet d'une identité insulaire. Ceci dit, « *si l'on veut déterminer le processus qui conduit les personnes qui ont en commun certains attributs catégoriels à partager une même définition de leurs difficultés, une même compréhension de leurs intérêts et une même volonté d'entreprendre une action collective, il vaut mieux le faire d'une manière qui mette en lumière les relations contingentes et variables qui existent entre les simples catégories de personnes et les groupes soudés, solidaires* » (Brubaker, 2001 : 73).

---

<sup>11</sup> La Commission des Iles, créée en 1980, est l'une des six Commissions géographiques de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (Hache, 2000). Ses objectifs sont de deux ordres : d'une part, alerter les Institutions européennes et les Etats membres sur les particularités de l'insularité afin d'intégrer ce paramètre dans la mise en œuvre des politiques ; d'autre part, promouvoir la coopération interrégionale entre les îles.

<sup>12</sup> C'est ainsi qu'on appelle communément les trois îles rattachées administrativement à la Mairie d'Hyères.

Brubaker (2001) nous enjoint à recourir à l'usage du terme « identification ». Les individus peuvent alors s'identifier en fonction de leur position dans un réseau relationnel ou de leur appartenance à une classe de personnes partageant un attribut catégoriel (ici, le fait de vivre sur une île ou encore au sein d'un espace naturel protégé). Certains modes d'identification sont propres à l'autorité, d'autres ressortent plutôt d'auto-représentations et d'auto-identifications articulées discursivement par les principaux intéressés. « Insulaire » est une catégorisation qui relève de ces deux agents « identificateurs ».

D'une part, l'Etat a joué un rôle important dans la production et l'essentialisation de cette catégorie. D'une manière générale, l'histoire du peuplement des îles<sup>13</sup> - poste avancé de défense de l'Etat, casernement militaire, prison, lieu de mise en quarantaine - a pesé sur la manière de considérer les insulaires aujourd'hui. Dans le cas qui nous occupe, l'Etat a nié ou presque l'existence d'une population locale, de petite taille, avant sa mainmise sur le territoire port-crosien. Et enfin, il s'est récemment engagé dans une nouvelle voie<sup>14</sup> : une gouvernance environnementale basée sur un mode de « protection participative et décentralisée » (Daligaux *et al.*, 2010 : 139).

D'autre part, les résidents permanents se trouvent eux aussi dans l'impossibilité de faire autrement. De quelle autre caractéristique saillante et signifiante peuvent-ils donc se saisir pour fonder leur appartenance à un collectif, quand il lui faut une existence, pour constituer un contre-pouvoir face à un interlocuteur, le PNPC, qui a élaboré un projet de territoire impliquant spécifiquement l'île ? Dans ce contexte, le lien au territoire dans la définition de l'identité est inévitable. D'autant que si l'on en croit les habitants, ils se sentent insulaires à la fois parce qu'ils vivent sur une île (définition classique) - qu'importe d'ailleurs dans quelles proportions ils y résident annuellement<sup>15</sup> -, mais également parce que les circonstances exigent la mise en exergue d'une solidarité communautaire ou d'une communauté solidaire. Ils sont dès lors insulaires de manière contextuelle.

### Caractère insulaire de l'homme des îles : à conserver !

Au nombre de trente sur Port-Cros et de trois cents sur Porquerolles, les « résidents permanents » sont entrés dans un processus d'identification au territoire, aidés en cela par le fait que sur Port-Cros comme sur Porquerolles n'est établi qu'un seul village. Île et village se superposent. La

---

<sup>13</sup> On ne vivait pas sur une île par désir, mais souvent par obligation.

<sup>14</sup> Une voie faite de réunions multi-acteurs pour Natura 2000 en mer à Porquerolles (Mottiaux, 2008 ; Barcelo *et al.*, 2010) et de concertation, si l'on prend en compte le projet de charte du territoire dont le contenu doit être élaboré dans les prochaines années.

<sup>15</sup> Qu'ils soient considérés comme insulaires « de souche » et investis (qu'une présence même partielle sur le territoire ne vient pas amenuiser) ou qu'ils aient adopté le mode de vie insulaire de par les nécessités du travail, les habitants se perçoivent comme les acteurs légitimes du devenir de l'île.

configuration de ces îles se distingue donc d'autres contextes dans lesquels plusieurs villages rivalisent pour acquérir plus de légitimité. Il faut, par contre, souligner que malgré leur implication dans le même programme de conservation, rien n'indique jusqu'ici le partage d'un sentiment de cause commune entre les habitants des deux îles. Pour les Porquerollais, le Parc national, c'était<sup>16</sup> le problème des Port-Crosiens : « *Il y est, qu'il y reste* ».

Finalement, cette spécificité du « parc national habité en son cœur » induit un rapport particulier des insulaires au territoire puisqu'ils ne peuvent, à leur guise, quitter le cœur du parc sur lequel s'exercent diverses contraintes réglementaires pour assouvir leurs « passions ordinaires » (Bromberger, 1998). Cet emprisonnement tout relatif explique le sentiment des habitants d'être avant tout « de Port-Cros », où qu'ils aillent. L'île se présente, pour eux, comme un Etat à part entière en raison de l'éloignement du continent, avec lequel ils peinent à concevoir une continuité territoriale, ainsi que du sentiment d'évoluer dans un espace en marge et de vivre en ce lieu comme nulle part ailleurs. Cette insularité n'est pourtant pas synonyme d'isolement. L'isolement semble, pour les résidents, lié de près à un état d'esprit, tandis que l'insularité correspondrait à un état de fait, à savoir une distance d'une quinzaine de kilomètres les séparant du continent.

À la manière du discours sur la déperdition de la culture des sociétés « exotiques » et « archaïques » d'antan, on retrouve une peur de la perte du caractère insulaire de l'homme dans les discours des Port-Crosiens et des Porquerollais<sup>17</sup> qui cherchent aujourd'hui à accéder au statut d'espèce patrimoniale, sorte d'« îlien patrimonial » (Mottiaux, 2008 : 77). Ils suivent en cela l'idée selon laquelle leurs pratiques traditionnelles (oursinade, collecte de champignons et de salades sauvages en dehors des sentiers balisés, pêche, à savoir toutes les pratiques de prélèvements procédant d'un mode d'appropriation d'objets de nature au statut de non-marchand, récréatif, amateur et toléré (Dupré, 2012 : 49-50)) possèderaient autant, si pas plus, de valeur patrimoniale que les espèces endémiques protégées par le PNPC. Par ailleurs, leur antériorité sur le territoire et le rôle qu'ils ont joué dans le maintien d'une nature préservée sur l'île est souvent rappelée. De même qu'à l'instar des exploitants agricoles du Parc national des Cévennes (Roué, 2009 : 135), les habitants du Parc national de Port-Cros

---

<sup>16</sup> « État » mais ne l'est plus tout à fait puisque depuis le 6 mai 2012, un décret (n° 2012-649) réforme et redéfinit le Parc national intégrant ainsi dans le cœur de parc les espaces naturels, propriétés de l'Etat, situés sur l'île de Porquerolles.

<sup>17</sup> Je tiens à préciser que de par mon usage des catégories de Port-Crosiens et Porquerollais sans distinguer les différents courants et factions qui coexistent dans ces sociétés insulaires, je participe en quelque sorte moi aussi à une essentialisation des catégories.

affirment eux aussi que le parc s'est installé en leur demeure, et non l'inverse, et que l'état de la diversité biologique d'aujourd'hui est le résultat de leur gestion séculaire du territoire insulaire.

« *Le sentiment de l'existence d'un âge d'or pré-parc combiné à celui d'avoir été lésés au moment du changement de propriétaire, en passant « d'une féodalité humaine<sup>18</sup> à une bureaucratie inhumaine* » selon un descendant des anciens propriétaires de Port-Cros (PC, 25/07/07, B.), est toujours prégnant » (Mottiaux, 2008 : 66). Et pourtant, si le rapport des Port-Crosiens au passé reste pétri de nostalgie, c'est l'image d'une empreinte positive du Parc national sur le territoire qui est aujourd'hui largement partagée. Cette tendance rime cependant avec prudence.

### Un avenir en débat

Parallèlement au devenir des îles, des vies se jouent, des craintes et des revendications s'expriment. Ainsi, dans un débat public<sup>19</sup> tel que celui qui a pris place sur les îles, les acteurs n'expriment pas uniquement des intérêts particuliers. On se trouve dans un lieu d'expression des attachements, propice au genre de personnification suivante : « *Je suis l'île* ». Un autre descendant de la famille Henry exprimait son sentiment de faire corps avec le territoire de cette façon : « *On a une tare quand on est Port-Crosien. On a quelque chose de viscéral en soi, on ne sait pas pourquoi mais, cette île, elle nous appelle. On a cette île en nous. On ne s'en sépare pas* » (Juillan, 1995 : 102). Cette démarche de personnification pose la question de l'engagement des acteurs. Le mode d'identification choisi dépend, dans l'interaction, de sa force, de sa puissance évocatrice, de son pouvoir mobilisateur, de la portée de sa symbolique, de sa capacité à « convaincre » dans l'espace public et de la sensibilité supposée de l'argument défendu. C'est au titre d'argument que les notions « insulaire » et « endémisme », mobilisées par les acteurs du territoire, prennent leur sens. Sans toutefois développer plus avant, prenons deux exemples pour illustrer le recours à ces notions<sup>20</sup>. Face aux agents du corps de l'environnement, considérés, parfois à tort, par les habitants de Port-Cros et de Porquerolles comme des naturalistes « amoureux des petites bêtes », l'usage de la catégorie d'« espèce endémique » est fréquent. Face au Directeur du Parc national de Port-Cros, en sa qualité de représentant de l'Etat, lui a été préférée la notion d'« ayant droit ». Mais cette dernière, en

---

<sup>18</sup> Madame Henry était, en effet, « la dame » de Port-Cros.

<sup>19</sup> Ces réflexions se nourrissent de celles développées au cours des séminaires EHESM-Marseille portant sur « La portée de la participation ou l'expérience des milieux » durant l'année académique 2010-2011 et organisés sous la houlette de Jean-Michel Fourniau, Francis Chateauraynaud et Mathieu Leborgne.

<sup>20</sup> Le choix de ces notions semble indiquer un certain degré d'expertise atteint et acquis au fil du temps par les habitants, le déploiement d'un positionnement stratégique ainsi qu'une volonté ferme de faire référence, à tout moment et en tout point, à l'antériorité. Le rapport au passé est quasi permanent, qu'ils mobilisent les registres juridiques ou scientifiques.

raison du flou juridique qui l'entourait a été abandonnée au profit du « statut d'îlien » au contenu non encore défini. Cette étape marque la fin du vide juridique permettant jusque là aux habitants de se mobiliser autour de cette notion pour se faire entendre. Ce glissement sémantique, d'une notion en rien spécifique aux insulaires à une notion spécialement conçue pour répondre à leur réalité est un grand pas en avant réalisé par l'Etat<sup>21</sup>.

C'est le produit d'un processus long et complexe fait de confrontations, de débats et de concertations mais qui fait montre d'un réel souci d'intégrer l'homme dans les réflexions sur la nature. Un ancien directeur déclarait que s'il était magicien et si demain, la possibilité de faire disparaître l'homme de Port-Cros lui était offerte, il ne le ferait pas malgré l'énergie et la vigilance que cela requiert (Dussaulx, 2003). C'est un fait avéré, en France, conservation ne rime pas avec exclusion (Larrère *et al.*, 2009). Et s'il a fallu attendre les rapports Giran de 2003 et de 2005 pour que cette réflexion sur la place de l'homme réinvestisse les projets de territoire, les scientifiques (Farsac *et al.*, 2013 ; Boudouresque *et al.*, 2004), eux, n'ont cessé de considérer à Port-Cros que la présence de l'insulaire va de pair avec le principe même de préservation du milieu, qu'il peut avoir contribué à maintenir par ailleurs. Il est vrai, cependant, qu'un parc consiste en une conception exigeante de l'homme, du rapport entre l'homme et la nature, sans jamais pour autant verser dans une détestation de ce dernier. Et si l'on renversait la question et proposait aux insulaires de faire disparaître le parc d'un coup de baguette magique, que répondraient-ils ? La question ne leur ayant pas été directement adressée, je ne peux que rappeler un constat : « *au-delà du mécontentement apparent, l'empreinte globalement positive du parc national sur le territoire est établie* » (Mottiaux, 2010 : 161). En 1963, Port-Cros était l'objet de convoitises. L'« exode insulaire » que les habitants redoutaient (Mottiaux, 2008 : 78) aurait-il pu être évité ? L'artificialisation de sa façade littorale, elle, l'a été. Et si Port-Cros était devenu une fondation, comme cela fut envisagé un temps, plutôt qu'un parc national (Juillan, 1995 : 173) ? Nul ne sait, ni ne saura.

## En guise de conclusion

Le terrain des îles d'Hyères m'amène à constater que la question de la frontière physique et psychologique de l'insularité est toujours présente, toujours débattue afin de l'atténuer, toujours revendiquée, toujours remise

---

<sup>21</sup> La création légale d'un « statut d'îlien » implique le choix d'interlocuteurs par les administrations et relève d'un acte de désignation d'une « population concernée » (Claeys-Mekdade, 2001) selon un principe de hiérarchisation dans une logique de priorité et de légitimité reconnue par l'attribution de pouvoir (celui de prendre la parole, de prendre position et d'influer sur le débat et les décisions attendantes, à savoir la définition d'un contenu et d'une démarcation de type spatiale, sociale et symbolique). Ce choix, qui n'est pas anodin, contribue à renforcer les frontières d'un territoire et répond à des visées revendicatives locales.

au centre des débats et des discussions et toujours mise en récit. Parce que l'insularité et la remarquable petitesse des lieux (705 et 1 200 hectares) induit un plus fort degré d'appropriation du territoire, un sentiment d'être ici chez soi, un éloignement de l'Etat alors même que la côte continentale est visible et une exacerbation des sentiments. Le cumul qui s'opère en termes de « liminarité » - insularité, activités touristiques et aire protégée en premières lignes - contribue à l'émergence de nombreux enjeux : enjeux fonciers, d'accessibilité aux ressources et de représentation dans un contexte de légitimité recherchée tant par ceux qui vivaient là avant l'arrivée de l'institution « parc » que par ceux investis par l'institution<sup>22</sup>. La place de chacun est régulièrement remise en cause. Les agents se sentent souvent parachutés et peinent à mener à bien leurs missions tout en réussissant leur intégration dans ce microcosme insulaire. Quant à certains habitants, ils contrebalancent leur sentiment d'être dépossédés de leurs droits par des actes volontairement défiants.

Même s'il est vrai que la façon dont les habitants de Port-Cros et Porquerolles vivent leur insularité met en lumière la façon dont se construisent les « identités », il s'agirait selon moi plus d'un effet de combinaison de la proximité d'une aire protégée et de la spécificité géographique du territoire d'inscription des usages et des pratiques sociales que de l'insularité elle-même. « *Toute situation insulaire appelle, de fait, à réfléchir la relation avec l'environnement, dans sa définition la plus globale, à la fois écologique et humaine* » (Casula, 2012 : 41). Le Parc national de Port-Cros a contribué et contribue encore à façonner l'espace dont il a la gestion. Mais pas seulement ! Il fonctionne comme révélateur d'une valeur patrimoniale co-construite et comme marqueur touristique et identitaire. En cela, cet établissement, plus qu'il n'y paraît, participe au « vivre » insulaire.

**Remerciements.** Cet article est issu d'une recherche doctorale dirigée par le Professeur Pierre Petit (LAMC – Université Libre de Bruxelles) qui s'intitule « "Vivre" la protection de l'environnement entre préservation, tourisme et identités locales à Port-Cros et Porquerolles ». Il s'appuie sur onze mois de recherche réalisés sur les îles de Port-Cros et de Porquerolles, entre mai 2007 et février 2009, au cours desquels j'ai pu rencontrer sur le terrain les acteurs locaux, réaliser avec eux des entretiens et des récits de vie, et saisir les réalités culturelles locales, grâce à la pratique de l'observation participante. Outre les usagers temporaires des lieux que sont les touristes, j'ai rencontré différentes catégories d'acteurs : les adjoints spéciaux au Maire d'Hyères qui le représentent sur les îles ; les stagiaires, les personnels d'accueil et d'information, les appointeurs, les gardes-moniteurs et les deux chefs de secteur du PNPC ainsi que plusieurs chargés de mission ; les insulaires ; les résidents secondaires ; les saisonniers ; les membres actifs d'associations locales (24 sur Porquerolles – 2 sur Port-Cros) ; et les matelots des compagnies

---

<sup>22</sup> Les « travailleurs de la nature », comme les nomment Granjou *et al.* (2010), vivent au quotidien cette tension entre passion et rationalisation, spécificité et alignement, liée à la professionnalisation en cours de leur secteur d'activités.

maritimes. Pour ce faire, j'ai arpenté les sentiers porquerollais et port-crosien à vélo et à pied, assisté aux réunions organisées par les associations locales, accompagné ces dernières sur le terrain et dans leurs campagnes de sensibilisation, réalisé des entretiens semi-directifs avec l'ensemble des acteurs précités (soit 70 entretiens enregistrés, 28 à Port-Cros et 42 à Porquerolles, pour une centaine d'entretiens informels réalisés) et participé aux activités de la vie locale. Les nombreuses traversées en bateau en compagnie des visiteurs d'un jour ainsi que des tournées terrestres et marines dans les véhicules des agents du parc m'ont également permis de faire le tour des acteurs impliqués dans les enjeux territoriaux qui se dessinent autour des espaces en question.

Je tiens à remercier, avant tout, les habitants de ces deux îles ainsi que les agents du Parc national de Port-Cros pour leur accueil et leur disponibilité dans le cadre de cette recherche mais également l'ensemble des acteurs du territoire - d'un jour ou de toujours - qui m'ont accordé de leur temps et ont partagé avec moi, leur quotidien, leurs opinions et leurs expériences. Je remercie également Dominique Joly, soutien indéfectible de mes projets de recherche, Francesca Sirna pour ses commentaires judicieux, Jean-Baptiste Geissler pour sa vérification de l'anglais de l'abstract, et enfin, le Professeur Charles-François Boudouresque pour la relecture du manuscrit de cet article, ses corrections et ses suggestions.

## Références

- BARCELO A., CANALE J., CRESP G., CREUSEFOND M., CROSETTI G., DESPINOY P., HILY G., MAZELLA C., MILLIER L., RIDOLFI J., SELIER G., 2010. - Conservation et mode de gouvernance lors de la mise en place de l'aire marine protégée de Porquerolles (Hyères, France) dans le cadre de Natura 2000 en mer. *Sci. Rep. Port-Cros natl. Park*, 24 : 21-38.
- BIERSCHENK T., OLIVIER DE SARDAN J.P., 1994. - ECRIS : Enquête Collective rapide d'Identification des conflits et des groupes Stratégiques. *Bulletin de l'APAD*, 7 : 35-43.
- BOUDOURESQUE C.F., CADIOU G., GUERIN B., LE DIREACH L., ROBERT P., 2004. - Is there a negative interaction between biodiversity conservation and artisanal fishing in a Marine Protected Area, the Port-Cros National Park (France, Mediterranean Sea)? *Sci. Rep. Port-Cros natl. Park*, 20 : 147-160.
- BROMBERGER C. éd., 1998. - *Passions ordinaires. Football, jardinage, généalogie, concours de dictée*. Bayard Editions, Paris : 544.
- BRUBAKER R., 2001. - Au-delà de l' « identité ». *Actes de la recherche en sciences sociales*, 139 (4) : 66-85.
- BUSSON F., 2003. - La fin des îles : de l'inadaptation du modèle de protection insulaire au contexte de mondialisation. *Les Aires protégées insulaires et littorales tropicales*, J.M. LEBIGRE et P.M. DECOUDRAS édés., Bordeaux3-CRET, Bordeaux : 43-50.
- CASULA M., 2012. - L'île : laboratoire d'une approche socio-anthropologique de l'environnement ? Un exemple méditerranéen : La Corse. *Regards sur la crise écologique. Pour une socio-anthropologie de l'environnement*, S. POIROT-DELPECH et L. RAINEAU édés., L'Harmattan, Paris : 41-53.
- CEFAÏ D. éd., 2010. - *L'engagement ethnographique*, Editions EHESS. Paris : 640.
- CLAEYS-MEKDADE C., 2001. - Qu'est-ce qu'une « population concernée » ? L'exemple camarguais. *Geocarrefour*, 76 (3) : 217-223.
- CLIFFORD J., MARCUS G.E. édés., 1986. - *Writing culture : the poetics and politics of ethnography*, University of California Press, Berkeley : 305.
- CLIFFORD J., 1997. - Spatial practices: fieldwork, travel, and the disciplining of anthropology. *Anthropological locations: boundaries and grounds of a field science*, A. GUPTA et J. FERGUSON édés, University of California Press, Berkeley et Los Angeles : 185-222.
- CORBIN A., 1990. - *Le territoire du vide, l'Occident et le désir de rivages (1750-1840)*, Flammarion. Paris : 412.

- CORBIN A. éd., 1995. - *L'avènement des loisirs 1850-1960*, Aubier. Paris : 471.
- CUNIN E., 2006. - Introduction. L'ethnicité revisitée par la globalisation. *Autrepart*, 38 : 3-13.
- DALIGAUX J., MINVIELLE P., CONSALES J.N., 2010. - Port-Cros. Extension problématique d'un Parc national emblématique. *Collection EDYTEM - Cahiers de Géographie*, 10 : 139-148.
- DUPRÉ L., 2012. - Ramasser, cueillir, récolter : trois rapports à la nature et aux autres. *L'appel du sauvage. Refaire le monde dans les bois*, S. DALLA BERNARDINA éd., Presses universitaires de Rennes, Rennes : 49-67.
- DUSSAULX R., 2003. - *L'homme face à la Nature au Parc National de Port-Cros ou les représentations de l'activité humaine dans un espace naturel protégé*. Mémoire Master Sociologie de l'environnement. Université de Provence, 1-75.
- FARSAC L., BOUDOURESQUE C.F., BARCELO A., BESNARD A., 2013. - La recherche scientifique au sein des espaces protégés : le cas du Parc national de Port-Cros (Provence, Méditerranée française), *Sci. Rep. Port-Cros natl. Park*, 27 : 137-169.
- GEISTDOERFER A., 2008. - Pour jouer et rêver, les Français se réapproprient la mer et le littoral. *De la nature sauvage à la domestication de l'espace. Enquêtes ethnologiques en Provence et ailleurs. Hommage à Marie-Hélène Dufour*, C. BROMBERGER et M.H. GUYONNET édés., Publications de l'Université de Provence, Aix-en-Provence : 105-118.
- GIRAN J.P., 2003. - *Les Parcs nationaux : une référence pour la France, une chance pour ses territoires*. Rapport au Premier Ministre, Ministère de l'écologie de l'environnement durable, Paris : 1-89.
- GIRAN J.P., 2005. - *Rapport fait au nom de la Commission des Affaires économiques, de l'Environnement et du Territoire sur le projet de loi (n° 2347) relatif aux parcs nationaux et aux parcs naturels marins*. Assemblée Nationale, n° 2687, Paris : 1-155.
- GRANJOU C., MAUZ I., COSSON A., 2010. - Les travailleurs de la nature : une professionnalisation en tension. *SociologieS*, URL : <http://sociologies.revues.org/3296>.
- GUPTA A., FERGUSON J., 1997. - *Anthropological locations : boundaries and grounds of a field science*. University of California Press, Berkeley et Los Angeles : 287.
- HACHE J.D. éd., 2000. - *Quel statut pour les îles d'Europe ? What status for Europe's islands ?* L'Harmattan, Paris : 427.
- JUILLAN C., 1995. - *Port-Cros. L'histoire récente*. Parc national de Port-Cros, Hyères : 174.
- LARRÈRE R., LIZET B., BERLAN-DARQUÉ M. édés., 2009. - *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature*. Editions Quae, Versailles : 240.
- LASLAZ L., GAUCHON C., DUVAL-MASSALOUX M., HÉRITIER S. édés., 2010. - Espaces protégés, acception sociale et conflits environnementaux, *Collection EDYTEM - Cahiers de Géographie*, 10 : 1-320.
- LOPEZ E., 2009. - Convenons de matérialiser l'immatériel. Complexe et subtile, l'expression du caractère de Port-Cros. *Espaces naturels*, 27 : 20-21.
- MARCUS G.E., 1995. - Ethnography in/of the world system: the emergence of multisited ethnography. *Annual Review of Anthropology*, 24 : 95-117.
- MICOUD A. éd., 1991. - *Des hauts-lieux. La construction sociale de l'exemplarité*. CNRS, Paris : 133.
- MOLES A., ROHMER E., 1982. - *Labyrinthes du vécu. L'espace : matière d'actions*. Librairie des Méridiens, Paris : 183.
- MOTTIAUX A., 2008. - Endémismes. 'Vivre' la protection de l'environnement dans les îles d'Hyères. *Techniques & Culture*, 50 : 60-83.
- MOTTIAUX A., 2010. - Territoire insulaire à la croisée des chemins ? Le parc national de Port-Cros et ses enjeux d'hier à aujourd'hui, ou la construction sociale d'un lieu et de son identité. *Tourismes, patrimoines, identités et territoires*, C. BATAILLOU et B. SCHEOU édés., Presses Universitaires de Perpignan, Perpignan : 153-171.
- ROUÉ M., 2009. - Construction des savoirs locaux et cogestion dans le parc national des Cévennes. *Histoire des parcs nationaux. Comment prendre soin de la nature*, R. LARRÈRE, B. LIZET et M. BERLAN-DARQUÉ édés., Editions Quae, Versailles : 131-141.

- SANGUIN A.L., 1997. - *Vivre dans une île. Une géopolitique des insularités*. L'Harmattan, Paris : 390.
- SELMİ A., HIRTZEL V. éds., 2007. - Gouverner la nature. *Cahiers d'anthropologie sociale*, 3 : 1-135.
- STOKING Jr. G.W., 2003. - La magie de l'ethnographe. L'invention du travail de terrain de Tylor à Malinowski. *L'enquête de terrain*, D. CEFAL éd., La Découverte-MAUSS, Paris : 89-138.
- TAGLIONI F., 2003. - *Recherches sur les petits espaces insulaires et sur leurs organisations régionales*. Mémoire d'habilitation à diriger des recherches, Université Paris IV-Sorbonne, Volume II, 1-218.
- THEODOSSOPOULOS D., 2003. - *Troubles with turtles. Cultural understandings of the environment on a Greek Island*. Berghahn Books, Oxford : 208.